



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 54 - Restauration scolaire – Tarifs année scolaire 2023-2024

Le neuf juin 2023, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le deux juin 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Étaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, Mme GALLAND, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Étaient excusés :

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY
M. BARON a donné procuration à Mme LEGRAIS-OZBERK
Mme ORAIN a donné procuration à M. GAUDIN

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Restauration scolaire – Tarifs année scolaire 2023-2024**EXPOSÉ**

Les tarifs de la restauration scolaire ne sont plus encadrés par arrêté du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie mais sont fixés par la collectivité territoriale qui en assure la charge conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006.

Par délibération en date du 7 Juillet 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de restauration pour les familles au titre de l'année scolaire 2022-2023 comme suit :

	Tarifs 2022-2023
• Enfants habitant CHÂTEAUBRIANT ou ceux dont les parents sont assujettis à la Cotisation Foncière des Entreprises (ex T.P. sur Châteaubriant)	3,25 €
• Enfants habitant hors CHÂTEAUBRIANT	4,40 €
• Adultes	5 €

Pour rappel en 2021-2022, le prix de revient d'un repas pour la Ville était de 7,34 €. Ainsi la Ville prend en charge 57 % du coût de chaque repas pour un enfant castelbriantais.

Il vous est à présent proposé de délibérer pour fixer les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2023-2024.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) De fixer les tarifs de la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2023-2024 soit :

	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
	<i>(Pour mémoire)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Enfants habitant CHÂTEAUBRIANT ou ceux dont les parents sont assujettis à la Cotisation Foncière des Entreprises (ex T.P. sur Châteaubriant) 	3,25 €	3.50 €
<ul style="list-style-type: none"> • Enfants habitant hors CHÂTEAUBRIANT 	4,40 €	4,65€
<ul style="list-style-type: none"> • Adultes 	5 €	5,25€

2) D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées par 29 voix
 Contre : 4 (M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK)

Fait et délibéré à Châteaubriant
 A l'Hôtel de Ville, le 9 juin 2023

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230613-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

Le Maire,
 Alain HUNAUT


